

Contrat de distribution de logiciels

- IDENTIFICATION DES PARTIES
- PRÉAMBULE
- OBJET
 - Concession du droit de distribution des produits logiciels
 - Distribution physique à l'intérieur d'un territoire (OU: segment de marché)
 - Distribution électronique via Internet

CONSIDÉRATION

- Redevances
- Adresse physique ou électronique de facturation
- o Termes et conditions de paiement

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- o Représentants des parties
- o Communications électroniques
- o Obligations du développeur
- o Obligations du distributeur
- o Propriété intellectuelle
 - Définitions
 - Principe général
 - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le développeur)
 - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le distributeur)
 - Licence de distribution physique concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Licence de distribution électronique concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Licence de reproduction concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Conditions spécifiques à la reproduction des produits logiciels
 - Licence de traduction concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Conditions spécifiques à la traduction des produits logiciels
 - Sous-licence d'utilisation concédée aux utilisateurs finaux (produits logiciels)
 - Licence d'utilisation concédée au distributeur (marques de commerce)
 - Approbation des éléments promotionnels et publicitaires
 - Engagements spécifiques du distributeur
 - Conséquences en cas de non-respect des engagements
 - Mentions des droits de propriété intellectuelle et crédit de la distribution



- Droit de premier refus (propriété intellectuelle du développeur)
- Droit de premier refus (entreprise du développeur)
- o Engagement de confidentialité et de non-divulgation
- o Exclusivité de la distribution physique des produits logiciels
- Exclusivité de la distribution électronique des produits logiciels
- Exclusivité des services du distributeur
- o Engagement de non-concurrence
- o Engagement réciproque de non-sollicitation de personnel
- Prise de commandes sur le réseau Internet
- Prix de vente au détail suggéré par le développeur
- o Bons de commande du distributeur
- Quotas de vente devant être atteints par le distributeur
- Relation entre les parties
- o Sous-traitance
- o Services additionnels
- Contrôle de qualité et tests des produits logiciels selon la norme ISO 9126
- o Représentations et garanties du distributeur
- o Représentations et garanties du développeur
- Formation fournie par le développeur
- Support technique fourni par le développeur
- Garantie de remplacement des produits logiciels
- o Défaut de sécurité, défaut de fonctionnement ou vice caché
- Version corrigée ou mise à jour des produits logiciels
- Version nouvelle, augmentée ou améliorée des produits logiciels
- Limitation de garantie
- o Limitation de responsabilité
- Clientèle développée par le distributeur
- Informations personnelles divulguées par les clients du distributeur
- Livres, registres et pièces justificatives du distributeur
- Vérification des livres, registres et pièces justificatives par le développeur
- Rapports du distributeur devant être fournis au développeur
- Transfert des risques
- Dépôt de garantie
- Autres contrats de distribution plus favorables
- o Intérêts
- Changement de taux ou ajout de taxes
- o Frais de perception
- Suspension du traitement des bons de commande en cas de non-paiement
- Absence d'intermédiaire
- Frais professionnels relatifs au présent contrat

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Force majeure
- o Autonomie des dispositions
- Avis
- Titres
- Annexes



- o Absence de renonciation
- Droits cumulatifs et non alternatifs
- o Totalité et intégralité de l'entente
- o Modification du contrat
- o Genre et nombre
- o Incessibilité
- o Computation des délais
- o Devises
- o Lois applicables
- o Élection de domicile
- Exemplaires
- o Portée du contrat
- Solidarité
- Écoulement du temps
- ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT
- DURÉE DU CONTRAT
- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
- FIN DU CONTRAT
 - Motifs
 - Effets
 - Obligations du développeur
 - Obligations du distributeur
 - RECONNAISSANCE DES PARTIES
 - o SIGNATURE DES PARTIES
 - ANNEXE: Spécifications